

Seconde Continuation.

mon soit verifié & accomply en vous, Le Roy  
rend la Terre stable par Jugement, & le Juge sera en  
la memoire éternelle. 593

Ce fait Monsieur le Chancelier monta au  
Roy, receut sa volonté, puis descendit, prit  
l'aduis de Messieurs les Presidents, & remonté  
celuy des Princes, Ducs & Pairs, & Officiers:  
apres de l'autre costé des Cardinaux, & re-  
descendu, de ceux qui estoient en bas, & des  
Conseillers: & retourné en sa place prononça  
l'Arrest de verification de la susdite Declara-  
tion; & fut mis sur icelle,

Leuës, publiées, & registrees, ouy & requerant le  
Procureur General du Roy. A Paris en Parlement, le  
Roy seant le 2. Octobre 1614. Signé, Du Tillet.

Ceste Action acheuee sur les deux heures  
apres midy, chacun sortit, & le Roy monta  
dez le bas des grands degréz dans son carrosse  
avec Monsieur son frere, pour s'en retourner  
au Louvre: Les Roynes, Dames, Princes &  
Seigneurs monterent aussi dans les leurs; les  
vns allans au Louvre, & les autres se retirans en  
leurs hostels.

Sur le soir le canon, les boëtes, & les feux  
faits par toutes les rues tesmoignèrent la res-  
iouissance de ceste Majorité.

On fit plusieurs escrits sur ce sujet, tous en  
la louange de la Royne Mere du Roy: On re-  
marquoit entr'autres, Qu'elle auoit eu vn grād  
soin de faire donner au Roy son fils la mesme  
deuote instruction, comme la Royne Blanche  
auoit fait donner au Roy sainct Louys.

594

M. D. C X I V .

Que chacune d'elles en leurs Regences auoient  
reçeu des faulses mesdisances par vers ex-  
crables: L'une des Academiciens; & l'autre des  
Mescontents.

Toutes deux soigneuses de conseruer leur  
authorité, & de s'y maintenir.

Toutes deux en leurs Regences estas trauer-  
sees par les Grands du Royaume, auoiet accoisi  
le trouble qu'on leur auoit procure.

Toutes deux grandement curieuses d'esleuer  
des pepinieres de deuotion.

Toutes deux charitables.

Toutes deux n'estans point Françoises d'ori-  
gine, auoient grandement trauaillé à la con-  
fervation de la Monarchie Françoise.

Que la Royne Blanche de Castille auoit dit,  
Qu'elle eust mieux aymé auoir bafé mort son  
fils le Roy S. Louys, que de luy auoir veu faire  
vn peché mortel: Et que la Royne mere du Roy  
auoit 15. iours apres le decez du Roy Henry le  
Grand son mary, fait leuuer le tableau du Roy  
Philippe de Valois qui estoit au haut bout de  
la grāde gallerie du Louvre, & en sa place fait  
mettre vn tableau au naturel du Roy saint  
Louys, afin que ledit Roy son fils eust tous les  
iours les yeux sur iceluy, & imitast les vertus, la  
vaillance & la deuotion de ce saint Roy, aussi  
bien qu'il estoit heritier de son Royaume.

Ainsi lon donnoit de grandes louüanges à la  
Royne pour sa Regence: Et pour mettre fin à  
ce qui est seulement venu à nostre cognissance  
pendant icelle, nous insererons icy le Remer-

ciemēt c  
la remise  
Don q  
Henry I  
Pont M  
M A D  
public R  
marquer  
d'auoir  
gnoissan  
lez bien  
publique  
Elle roug  
heure à v  
uez qu'a  
fier.

Pardon  
gligence,  
uoit plusi  
tesfois ne  
sa raison a  
est particu  
faictz cy-d  
estre la plu  
toutes les l  
lence desqu  
ou bien pa  
gne du Ro  
particulier à  
remise du fo  
vostre Maje  
comme il n'y

Seconde Continuation.

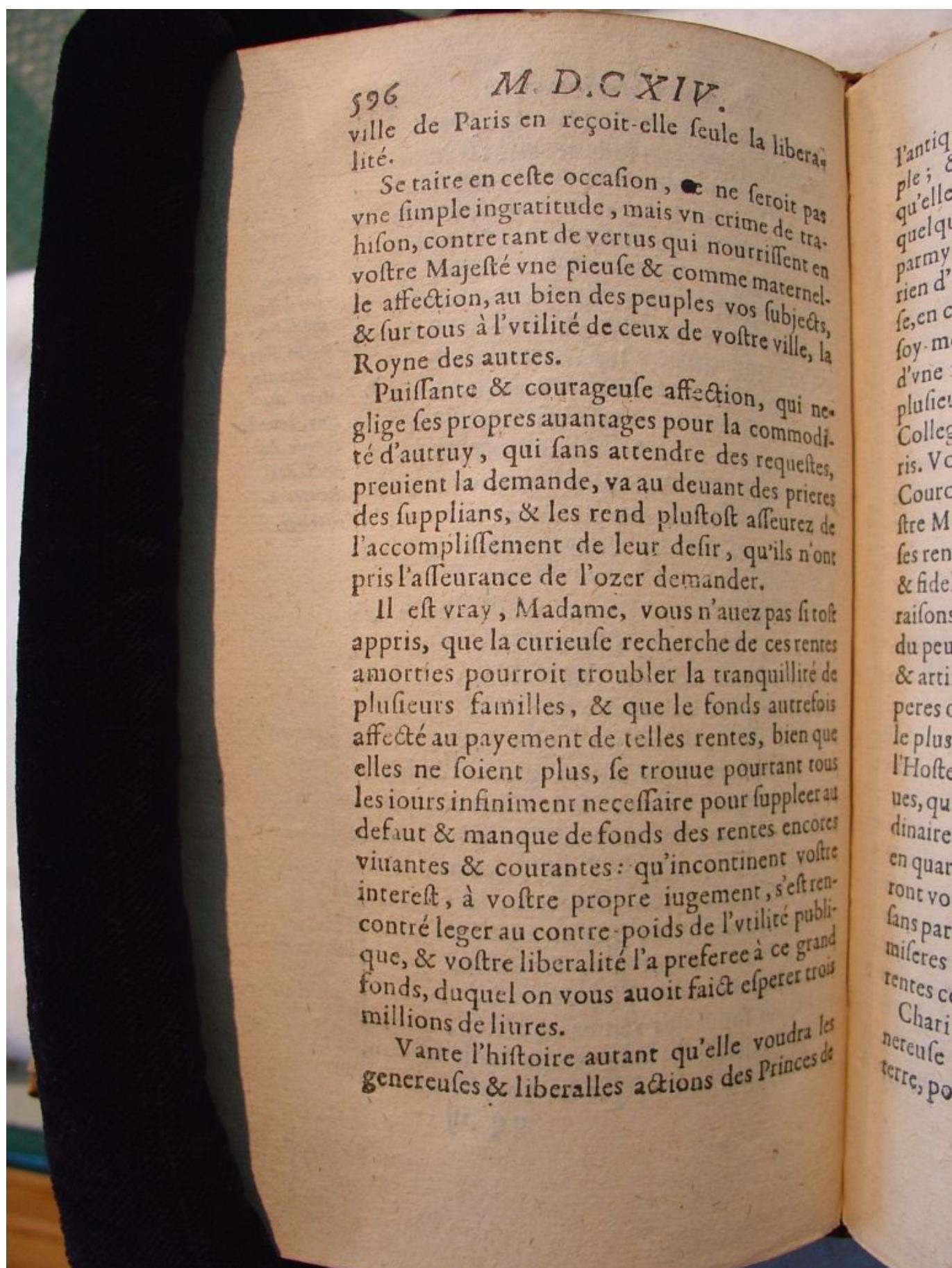
595

ciemt que luy auoit fait la ville de Paris pour la remise du Don du fôds des Rentes amorties: Don qui luy auoit esté fait par le feu Roy Henry le Grand. Et apres iceluy, comme le Pont Marie fut commencé en ceste année.

MADAME, Vostre ville de Paris, en ce Remerciement de la public Remerciement, semble soy-mesme se marquer sur le front l'ingratitude & la honte d'auoir esté iusques icy muette en la reconnoissance de vos autres precedens & signalez bien faits, desquels on n'a point veu publiquement paroistre ses actions de graces. Elle rougit de commencer seulement à cest-heure à vous remercier, comme si vous n'aviez qu'aujourd'huy commencé à la graticier.

Pardonnez luy, s'il vous plaist, ceste negligence, Madame, elle confesse vous devoir plusieurs actions semblables; & toutesfois ne peut adououer, que ceste cy n'ayt la raison aussi pertinente, que l'occasion en est particulière. Vos autres graces & bienfaits cy-deuant receus, se trouueront peut-être la pluspart luy auoir esté communs avec toutes les Prouinces de France, parmy le silence desquelles son silence a esté couvert: ou bien parauenture que autresfois l'Espagne du Roy y estoit plus interessée que le particulier de vostre Majesté: Mais en ceste remise du fonds des rentes amorties, duquel vostre Majesté de long temps auoit le don, comme il n'y va rien que du vostre, aussi la

qq iij



*Seconde Continuation.*

597

l'antiquité, ainsi que des merueilles sans exemple; & pour les faire dauantage admirer, qu'elle les enrichisse mesme de la vanité de quelque mensonge; elle ne scauroit pourtant, parmy tous ses dons excessifs, nous faire lire rien d'égal en promptitude, en royale franchise, en courageux mespris des commoditez pour soy-mesme, & en iudicieuse eslection du sujet d'yne insigne liberalité. L'Eglise y a part en plusieurs Chapitres, Chappelles, Hospitaux, Colleges dotez sur la maison commune de Paris. Vostre valeureuse Noblesse, rempart de la Couronne, void en ceste remise faicte par vostre Majesté, l'asseuré payement du courant de ses rentes: Les Officiers de la Iustice, fermes & fidelles colomnes de l'Estat, pour les mesmes raisons, vous y sont obligez: Et parmy la foule du peuple, avec plusieurs bourgeois, marchans & artisans de professions differentes, dont les peres ont mis sous le sceau de la foy publique, le plus liquide de leur patrimoine és coffres de l'Hostel de la ville, vn million de pauures veuves, qui durant le trauail de leurs ouurages ordinaires, attendent tous les iours de quartier en quartier le terme avec impatience, chargent vostre los de benedictions, se recognoissent sans par vous deliurees de l'apprehension des miseres passées, qui leur auoient rendués leurs tentes comme mortes.

Charitable Princesse, ce coup de vostre generueuse bonté ne donne pas seulement sur la terre, pour l'estendue de la gloire de vos bien-

qq iiii

598

M. D. C XIV.

faicts, il va iusques dedans le Ciel, & le merite  
s'en escrit maintenant là haut dans les registres  
eternels.

Et Paris pourroit taire le ressentiment qu'il  
en a ? Non , Madame , les loix de la recognoiss-  
sance & du devoir ne l'obligent pas seules à le  
publier, mais l'interest public l'inuite à le faire  
entendre par tout où l'on obeyt à vos ordon-  
nances . Il n'importe pas peu que les peuples,  
heureux dans le repos & la tranquilité de vostre  
Regence, apprennent quelle main leur depart  
ce bon heur, & quelles vertus l'entretiennent.

Il est nécessaire qu'ils sçachent, que vostre  
Bonté sans pareille ne peut rien desnier à leur  
vtilité ; & qu'en vous estant jointe, par vn mi-  
racle de nature, au plus grand, plus fort, & plus  
releué courage, que les reuers des accidents  
humains, ou l'orgueil des superbes, ayent ja-  
mais rencontré dans cœur de vostre sexe , ny de  
l'autre qu'on iuge ordinairement le plus fort;  
ils doiuent s'asseurer d'estre tousiours aussifa-  
vorablement traitez de l'vne , que courageu-  
sement dessendus & conseruez par l'autre.

De mesme importe-il encore , que par la co-  
gnoissance d'vne remise faicté à la Capitale de  
cest Estat, ils soient confirmez en l'amour qu'ils  
doiuent à ces adorables vertus , qui vous l'ont  
conseilee : car vne telle cognoscence sera le  
ciment qui affermira leur fidelité , & les fera  
tous demeurer en la véritable creance, Que ja-  
mais l'excez des despences extraordinaires,  
dont vostre Regence est chargee, ne vous fer-

*Seconde Continuation.*

599

vira de pretexe, pour negliger les occasions  
de les soulager : puisqu'au milieu des impor-  
tunitez que vous estes contraincte de souffrir  
tous les iours, vous remettez si franchement &  
redonnez si librement au peuple les liberalitez  
qui vous ont esté faites.

Madame, c'est bien l'vn de vos actions,  
que la voix publique fera plus loing retentir;  
c'est vn effect de vos vertus, qui en portera  
plus avant la memoire dedans l'eternité : les  
meilleures disantes bouches le reciteront ; les meil-  
leures plumes l'escriront ; & les marbres mes-  
me animez pour vos louüanges en parleront  
premierement à nostre siecle, puis à ceux de  
l'aduenir; & de là prendront leur subjet d'es-  
seler vos autres merites, pour former és Prin-  
cesses de la posterité quelques images appro-  
chantes d'un si parfaict modelle.

C'est le loyer que la Terre vous en rendra, &  
le Ciel benissant les genereux desseins de vo-  
stre Majesté, ainsi que vous fauorisez les vœux  
de vostre peuple, fera que les plus grands &  
plus puissans Monarques de l'Europe, pour-  
ront plus enuier que trauerter les felicitez de  
vostre Regence.

Voylà vn Remerciement qu'a fait la ville de  
Paris à la Royne Mere: Passons aux bastiments  
publics qui se commencerent en ceste annee.

Le Roy, & la Royne sa mere continuans  
le desir que le feu Roy Henry le Grand auoit  
en l'embellissement & enrichissement de sa  
ville de Paris, & ayans eu aduis qu'il auoit iugé  
*Les premiers  
fondemens  
du Pont  
Marie pour  
passer de la  
Tournelle à  
S. Paul. Et  
des bastiments  
quel'on de-  
gnait de faire*

*du Pont*

*Marie pour  
passer de la*

*Tournelle à  
S. Paul. Et*

*des bastiments  
que l'on de-  
gnait de faire*

